



Resiliation karis et poursuites

Par **Megthorra**, le **25/01/2017** à **23:17**

Bonjour,rnrnj'ai commencé un bts de coiffure en janvier 2016 chez karis formation, j ai pris la décision d'arreter la formation, j'ai donc envoyé une lettre recommandé pour resilier le contrat. J'ai expliquer les raisons de la rupture du contrat, comme pour tous les élèves, ca été refusé et ils font un geste de 750 euro de rebais sur la somme de 3000 euro restante a payer. Je refuse et ne veux plus avoir de nouvelles d'eux, par les précédent commentaires, j'ai cru comprendre qu'ils puissent pas engager de poursuites. Es ce toujours d'actualité ? n'ai je pas meilleur temps de payer pour etre tranquille? j'ai peur que cette histoire traine sur plusieurs années... d'apres toutes les plaintes que je lis, je me dis qu'ils sesont surement mis en règles pour éviter autant de litiges non? sinon ca serait trop facile, plus personne ne payerait... qu'en pensez vous?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **26/01/2017** à **10:05**

Bonjour,rn[citation], j'ai cru comprendre qu'ils puissent pas engager de poursuites.
[/citation]rnNonrnlils peuvent, mais ne le font pas.rnC'est différent.

Par **Megthorra**, le **27/01/2017** à **22:34**

bonsoir,pourquoi ils ne le font pas? trop de personnes dans le même cas ou pas dans les règles?

Par **morobar**, le **28/01/2017** à **10:42**

Ils ne le font pas pour 2 raisons:
* cela coûte de l'argent et il faut avancer les frais(avocat..)
* en général les débiteurs n'ont pas ou plus d'argent et selon le principe bien connu "on ne tond pas un œuf".
Ce qui signifie qu'il ne sert à rien de gagner si on n'est pas en mesure, par la suite, de récupérer des sous.
Enfin ces écoles ont souvent des enseignements ou des méthodes d'enseignement discutables.

Par **Megthorra**, le **28/01/2017** à **20:22**

d'accord, mais peuvent-ils quand même demander des preuves pour justifier le manque d'argent?

Par **morobar**, le **29/01/2017** à **10:48**

Mais non.
Le manque d'argent n'est pas un motif permettant la résolution sans frais du contrat.
Mais c'est une bonne raison pour laisser tomber.